

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 01 JUIN 2026**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-six, et le 01 Juin à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 26 Mai 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Jean MAURY, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absentes excusées : Véronique BROUSSE, Joëlle LEVEJAC, Anne SAURY, Emma MONDON.

Mr Jean MAURY a été nommé secrétaire de séance.

**Domaine :**

**GESTION DU  
CIMETIERE  
COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande émanant de Madame **Chantal VERDIER**, demeurant 61 Les Sénoriales, 94 Avenue du Minervois, 11600 VILLEGLY.

Cette dernière nous informe de son intention de rétrocéder à la commune, la case référencée n° 11 du colombarium situé au cimetière neuf, acquise le 14 **Décembre 2021**, pour une durée de **30 ans** et pour un montant de **300 euros**.

**Sous-domaine :**

**Rétrocession  
d'une concession**

Monsieur le Maire indique que la rétrocession à la commune d'une case se conçoit lorsque son titulaire déménage ou lorsqu'il souhaite déplacer celle-ci, aucun texte ne régleme la procédure de rétrocession. Il précise que la concession n'a, à ce jour, jamais été utilisée et vide de toute sépulture.

**OBJET :**

**Case n°11  
Cimetière neuf**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de reprendre la case n° 11, située au colombarium du cimetière neuf, moyennant le prix de **Deux Cent Cinquante euros (250 €)**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

**N° 35/2026  
b15**

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260601-20260601DEL35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2026  
Publication : 05/06/2026